



Réparation dégât des eaux

Par **arnaud61250**, le **16/12/2015** à **16:40**

Bonjour,

Il y a quelques semaines, j'ai constaté au compteur d'eau que nous avions un fuite (tous robinets fermés, le compteur tournait encore doucement).

Une fois la déclaration faite auprès de mon assurance, j'ai fait intervenir un professionnel pour la détection de fuite car visuellement dans la maison il n'y a aucune trace d'eau. Celui-ci a détecté la fuite sous la dalle dans le salon (le tuyau passe sous le salon pour alimenter cuisine, salle d'eau + les robinets extérieur).

Un expert mandaté par l'assurance est venu, celui-ci ne veut pas cassé la dalle pour pouvoir accéder à la fuite et la réparer mais il veut faire passer un tuyau en apparent donc traverser tous le salon.

Je ne suis pas d'accord, car nous avons une fermette en pierre apparente et poutre au plafond et pour moi cette option enlaidi la pièce, de plus si nous avons à revendre un jour la maison cela fera baisser le prix de celle-ci.

Ma question : peut-on demander la réparation à l'identique ?
j'ai fait des recherches sur internet et je ne trouve pas de réponses.

Merci d'avance